

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALLAINVILLE-AUX-BOIS  
DEPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET  
CANTON DE RAMBOUILLET

Séance du 26 juillet 2022

Le conseil municipal de la commune d'Allainville-Aux-Bois s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Monsieur Gilles QUINTON, Maire.

Etaient présents :

Mesdames : G. FONTANA, V. OMONT, J. ROBILLARD,

Messieurs : S. BLIN, X.CHARRON, R.FRANCHI , J. PAULAT, G.QUINTON,

Absent excusé : Monsieur FAMEL donne pouvoir à Madame FONTANA pour prendre part aux votes,

Absent excusé : Monsieur PRUVOST donne pouvoir à Monsieur PAULAT pour prendre part aux votes,

Absente excusée : Madame PENDINO donne pouvoir à Monsieur QUINTON pour prendre part aux votes.

Secrétaire de séance : Régis FRANCHI

Le Conseil Municipal ayant reçu le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil du 22 juin 2022 par mail, approbation des membres présents et signature de ce compte-rendu sont faits ce jour.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Nouveau règlement du cimetière et prix des concessions :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la formatrice « gestion du cimetière » du C.N.F.P.T nous a signalé qu'il y avait lieu de revoir le règlement du cimetière de la commune En effet des modifications de certaines obligations ont eu lieu depuis la mise en place du dernier règlement.

Monsieur le Maire indique qu'un emplacement terrain commun (fosse commune) sera placé numéro E36/E38

Il indique également le changement de la durée des concessions ainsi que leurs prix.

A compter du 26 juillet 2022 les montants seront :

- 15 ans = 300 €
- 30 ans = 500 €

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité :

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal de l'emploi d'une administrée de la commune pour aider la secrétaire de mairie dans son classement.

L'emploi est prévu pour une durée hebdomadaire de 9 heures sur une durée d'environ de trois mois à compter du début du mois d'août 2022.

Cet agent sera contractuel avec le grade d'adjoint administratif de 2ème classe.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

Attribution du marché public de travaux d'aménagements et requalification de voirie :

Monsieur le maire, sollicite le vote du Conseil Municipal pour la signature du marché public lancé par la mairie.

La société PROBINORD de Méréville a été retenue pour réaliser les travaux d'aménagements et de requalification de la voirie.

Le montant global et forfaitaire a déjà été budgété et s'élève à 330.492 € TTC au compte 2152.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

Questions diverses :

Réforme des règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales :

Il est demandé à la mairie de publier les procès-verbaux après chaque séance. Trois modes de publication sont possibles :

- Soit par affichage
- Soit par publication sur papier
- Soit par publication sous forme électronique

Afin de protéger la confidentialité des données individuelles et des personnes, il est demandé de rendre anonyme les procès-verbaux.

Fête du samedi 3 septembre 2022

A l'occasion de la fête, une enceinte sera achetée, deux foodtrucks sont prévus ainsi qu'un stand de bière locales.

Installation de borne de rechargement pour voitures électriques.

Dans le cas du schéma directeur d'implantations des infrastructures de recharge pour véhicule électriques la mairie a participé à l'enquête organisé par SEY78.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 21h

Gilles QUINTON, le maire



G. FONTANA

S. BLIN

V. OMONT

X.CHARRON

J. ROBILLARD

J.PAULAT

R.FRANCHI